

Historique du Groupe d'Echange CNCD-CNE

Président : Jacques Oudin

Secrétariat exécutif : pS-Eau

Objectif :

Le groupe d'échanges CNE-CNCD est une structure d'échange d'informations et de mise en relation de réseaux régionaux avec les représentants des structures de coopération de l'Etat.

Réalisations :

Guide d'application de la loi Oudin-Santini

Appui à la délégation française pour les Forum Mondiaux de l'eau à Mexico (2006) et Istanbul (2009)

Genèse

Fin 2005, l'idée de créer un groupe d'échange CNCD-CNE émane de la volonté commune des associations nationales de collectivités territoriales, du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, de la Ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, de l'Agence Française de Développement, des Agences de l'eau.

Pour améliorer la cohérence et l'efficacité de leurs actions respectives, ces acteurs ont ainsi décidé de se doter d'un cadre de réflexion qui leur permettra de se concerter davantage sur les cofinancements de l'Etat en faveur de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Dans la perspective de création de ce groupe, un état des lieux de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau a été réalisé lors de la première séance d'échange, et un projet de feuille de route a été proposé :

- identifier les cohérences et synergies à renforcer entre actions des différents partenaires (aspects institutionnels, juridiques et financiers),
- améliorer la connaissance sur l'état des lieux de la coopération décentralisée,
- établir une Charte de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau,
- réaliser des guides d'aide à la décision,
- servir d'interface entre les porteurs de projets dans les PED et les collectivités recherchant de tels projets,
- servir d'outil de réflexion pour les procédures de co-financement,
- éclairer les modalités d'application de la Loi Oudin,
- promouvoir la coopération non-gouvernementale dans les pays développés.

2 février 2006 : Création officielle du groupe d'échange

Le groupe, présidé par Jacques Oudin, se réunit pour la première fois début 2006, composé de 44 membres représentant la diversité des acteurs français de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Son premier mandat visait avant tout la mise en application concertée et cohérente de la loi de solidarité dans le domaine de l'eau promulguée le 9 février 2005.

Une feuille de route est validée, avec pour principal objectif de partager les connaissances et les expériences autour des 5 axes suivants :

- Connaissance

- Production d'outils et de documents (Guide de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement)
- Promotion de la coopération décentralisée en France et à l'étranger (Forum Mondial de l'Eau)
- Information et Formation
- Coordination entre les principaux acteurs (Agences de l'eau, Région, Département, Grandes Villes, Ministères, Agences Française de Développement, ONG, SPDE)

2007 : Reformulation du mandat du groupe et de ses priorités

Deux ans après sa promulgation, et suite aux retours du terrain sur l'appropriation de la Loi Oudin-Santini, il semble nécessaire de mettre l'accent sur la stimulation et la promotion de sa mise en œuvre par le biais d'une stratégie de communication renforcée.

Il s'agira également d'assurer une plus grande cohérence entre l'Etat et les collectivités, ainsi que le suivi au plan national des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Mars 2009 : Proposition de changement d'appellation

Lors de la 11^{ème} réunion du groupe en mars 2009, il a été proposé de modifier son appellation afin de mieux traduire son rôle effectif dans le contexte évolutif de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

L'appellation proposée - *Groupe d'échange pour le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement* – devrait permettre une meilleure compréhension des travaux du groupe sur la scène française et internationale, en perspective de la promotion du mécanisme de la loi Oudin en France et à l'étranger.